

**CONSEIL MUNICIPAL**

***COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020***

**Étaient présents :** Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Céline ROUSSEAU (arrivée à 20 h 40), Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

**Étaient absents excusés :** M. Didier MEZIL, Mme Céline ROUSSEAU (arrivée à 20 h 40 point 10 « CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES ENTRE LA COMMUNE ET SORÉGIES SAEML »

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Michelle CAILLAUD a été élue secrétaire de séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
4. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE
5. COSOLUCE – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS – CR86-2101-269
6. CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS ODYSSE – LITTERA ET ODYSSE – ATHENA
7. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2021
8. AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SORÉGIES & LA COMMUNE
9. CONVENTION RELATIVE A L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES ESPACES LOISIRS ET SPORTIFS ENTRE LA COMMUNE ET SORÉGIES SAEML
10. CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES ENTRE LA COMMUNE ET SORÉGIES SAEML
11. CESSION DE LA PARCELLE SECTION G N° 1849 PAR MADAME BOUQUET MICHELINE AU PROFIT DE LA COMMUNE
12. VOTE DES SUBVENTIONS
13. QUESTIONS DIVERSES

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (13), approuve le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020

**DROITS DE PRÉEMPTION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (13), de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section A n° 967 « Champagné-Lureau »
- Section A n° 1318 et 1320 « Champagné-Lureau »
- Section C n° 543 « Les Ouches »
- Section C n° 777 « Les Champs de la Fénicardière »
- Section A n° 348 – 349 – 351 – 352 et 1190 « La Chauffière » et section ZC n° 9 « Pommier Blanchier »

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque Conseiller Municipal.

Considérant que ce document est fixé librement par le Conseil Municipal dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Considérant l'obligation pour le Conseil Municipal d'établir son règlement dans les six mois suivant son installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13), décide d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

**RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE**

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13), décide de procéder à la révision contractuelle du loyer à compter du 1er décembre 2020. Ce qui porte le loyer mensuel à 460.97 €.

**COSOLUCE – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS – CR86-2101-269**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (13) :

- Accepte le présent contrat conclu à partir du 01/01/2021. La 1<sup>ère</sup> date de facturation est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La date de fin de contrat est fixée au 31/12/2023.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement et les annexes.

#### CONTRAT D'ABONNEMENT AUX LOGICIELS ODYSSE – LITTERA ET ODYSSE – ATHENA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (13) :

- Accepte le contrat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement avec la Sarl ODYSSEE Informatique.

#### CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13), décide :

- D'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2021 pour ses agents affiliés à la CNRACL.
- D'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2021.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2021 » du contrat 1406D.

#### AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE MÉCÉNAT CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES & LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (13) :

- Accepte l'avenant n° 3 à la convention de Mécénat.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

#### CONVENTION RELATIVE A L'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR DES ESPACES LOISIRS ET SPORTIFS ENTRE LA COMMUNE ET SORÉGIES SAEML

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (13),

- décide de retenir l'option de base (intervention de dépannage).
- Autorise M. le Maire à signer la convention.

#### CONVENTION D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ÉLECTRIQUES ENTRE LA COMMUNE ET SORÉGIES SAEML

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14),

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation et de maintenance entre la COMMUNE et SORÉGIES SEML, qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

#### CESSION DE LA PARCELLE SECTION G N° 1849 PAR MADAME BOUQUET MICHELINE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14),

- Accepte la proposition de donation à l'euro symbolique, présentée par Madame BOUQUET Micheline, de la parcelle cadastrée section G n° 1849 d'une superficie de 1a 55ca.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître POIRIER-AROUL, notaire à CIVRAY (Vienne). Le Notaire a estimé les frais de l'acte de cession à environ 120 €.

#### VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions ci-après, dont le versement effectif est conditionné par la production des comptes.

ADMR 1 700 € (13 pour) - Comité des Fêtes de Savigné 2 200 € (13 pour, 1 contre)- APE 200 € + 300 € subvention exceptionnelle (13 pour) - OCCE Coop. Scolaire Savigné 3 367 € (14 pour) - Football Club Savigné 400 € (14 pour) - Fonds Solidarité Logement 285 € (14 pour) - Collectif Alimentaire Civray 1 365 € (14 pour) - Restos du Cœur 200 € + 50 € subvention exceptionnelle (13 pour, 1 abstention) - Secours populaire 150 € + 50 € subvention exceptionnelle (14 pour) - Accueil des gens de passage 50 € (14 pour) - Prévention Routière 50 € (13 pour, 1 abstention) – Secours Catholique 100 € (12 pour, 2 abstentions) – ADM06 100 € subvention exceptionnelle en soutien aux communes des Alpes Maritimes touchées par la tempête Alex (14 pour) – Banque Alimentaire de la Vienne 100 € année exceptionnelle (14 pour) – Foyer Socio-Educatif Camille Claudel 100 € (14 pour) – Savigné VTT 250 € (12 pour) – ACCA 200 € (14 pour)

- Précise que les associations communales qui ne bénéficient pas de subvention communale pourront utiliser gratuitement la salle, une fois par an, pour une manifestation habituellement payante (banquet ou vin d'honneur).

A noter que :

Mme Ginette BOUYER, en tant que membre du bureau n'a pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR.

M. Guillaume LANCEREAU, en tant que membre du bureau n'a pas pris part au vote de la subvention de l'APE.

Mmes Nadine NEAUX et Céline ROUSSEAU, en tant que membres du bureau n'ont pas pris part au vote de la subvention du VTT Savigné.

#### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire,

- Donne lecture du faire-part de Suzie et Aurélien pour la naissance de Marcel.
- Informe que :
- l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.
- Pour la Rue de la Sablière, il reçoit SRD le 9/12/ 2020 à 14h pour faire le point de l'enfouissement de réseau, et dès que nous aurons le résultat du contrôle caméra de la canalisation réalisé par eaux de vienne, nous pourrions lancer les travaux de voirie. D'ailleurs, il attend le devis de Monsieur Patrier (bureau d'étude) pour chiffrer le montant des travaux (trottoirs).
- Le revêtement du terrain de tennis est soldé, il ne reste que la peinture qui sera réalisée suivant la météo.
- Le city stade est livré depuis hier (mercredi), il sera soldé, sous 5 jours, courant décembre sauf la peinture de la piste idem terrain de tennis.
- Nous allons avoir la visite du Sénateur Bruno Belin le 12 décembre à 14 h en compagnie de Marie Renée Desroses sa suppléante, ainsi que monsieur Manceau.
- Pour le passage des éoliennes, sur la bande de terrain à côté du rond- point d'inter marché, devant Rody, il va être réalisé une route avec une fermeture aux deux extrémités, le passage sera autorisé uniquement pendant le passage

des transports et fermé aussitôt. Pour cela, Monsieur Rocher de la DAEE va gérer la permission de voirie du fait que le terrain appartient au département, nous aurons simplement à valider les travaux qui seront réalisés, du fait que le terrain est sur la commune. Après tous les passages effectués, voire 2 à 3 ans ou plus la route sera détruite et nous allons retrouver notre gazon comme aujourd'hui.

\* M. Avelino RODRIGUES demande s'ils vont arracher les arbres ?

- Monsieur le Maire : 1 seul

- La Communauté de Communes prendra en charge la taille des arbres dans la zone, des deux côtés « Route de Niort ».
- Les travaux de la cave à bière sont commencés.

Monsieur Mickaël COLIN

- Nous avons reçu Madame MOREAU (architecte), nous avons le devis du Bureau d'Études à étudier afin de lancer la tranche ferme de la Mairie.
- Il serait souhaitable voire urgent de refaire la toiture des ateliers municipaux car par temps de pluie nous avons des fuites. Pour cela, il faudrait prévoir une couverture en bac acier isolé double peau. Une extension d'environ 100m<sup>2</sup> avec isolation serait nécessaire pour le stockage de tout le matériel avec un espace sanitaire douche vestiaire. Peut-être avec un projet photovoltaïque, à voir également pour la mairie.
- En ce qui concerne le Presbytère, il n'est pas certain que nous réalisons une salle multimédia ; après réflexion cela pourrait nous donner des contraintes (il faudrait embaucher quelqu'un pour quelques heures et prévoir un équipement de plusieurs postes informatique et cela afin d'obtenir plus de subventions); mais plutôt une maison des associations avec une salle de réunion-réception (genre petite salle des fêtes).
- Dans la salle des fêtes nous allons refaire la peinture de la cuisine, bar, accueil et faire vérifier le pignon côté stade, nous constatons des infiltrations d'eau.
- Les travaux du cimetière sont terminés. Il faudra faire une clôture pour plus d'intimité, côté espace cinéraire.

Madame Ginette BOUYER

- Depuis le début de l'année scolaire, nous avons repris le ménage en interne. Après un calcul rapide, nous avons fait des dépenses pour les achats de produits (balais, produits aux normes et consommables) pour un montant équivalent à environ 1 mois de ménage en externe. Isabelle gère bien les stocks, les commandes. Les consommations semblent se stabiliser concernant le gel hydroalcoolique. Il convient de féliciter les employées qui font un très bon travail et qui acceptent ce changement dans leur mode de fonctionnement.
- Les menus de la cantine, pour les mois de décembre, janvier et février, ont été faits avec l'introduction, dans ces menus, de nouvelles idées de plats. Nous verrons si cela plaît aux enfants.

Monsieur le Maire remercie Mme BOUYER et Mme CAILLAUD pour leur investissement.

Monsieur Serge GRIMAUD

- Nous attendons, début janvier, le montant voirie que va nous communiquer le bureau d'étude retenu par la Com. Com., ensuite à nous de lisser le programme sur 3 ans en donnant des priorités.
- En période d'hiver nous allons réaliser beaucoup d'entretien.
- Suite à la création du city stade 2 arbres seront à couper.

Madame Nadine NEAUX

- L'agence 123WEBIMMO.COM ne donnant pas satisfaction (1 seul, pour du locatif, qui n'a pas donné suite), à l'échéance des trois mois, soit le 28/12, si vous en êtes d'accord, le contrat sera résilié. A l'unanimité, le Conseil accepte.
- Le journal zoom Savigné sera distribué courant décembre.
- La distribution des colis se fera le 12/12/ et nous souhaitons en profiter pour remettre le plus possible de Zoom en parallèle.

\* Madame Marie-Hélène THÉNAUD demande s'il est possible de faire la distribution pour l'Âge d'Or en même temps étant donné que ce sont les mêmes personnes qui sont concernées?

- Pas d'objection.

\* Monsieur Joël COULAIS signale que l'ancienne voie de chemin de fer, vers « Chez Rantonneau », n'a plus de barrières et tracteurs avec remorque, les camions, quads... s'en servent de route et les piétons se font klaxonner

- Monsieur le Maire va voir avec le Département pour fermer en l'accès aux engins à moteur.

\* Madame Michelle CAILLAUD signale qu'un dépôt d'ordures vers le pont double est toujours repoussé dans le bois.

- A vérifier, il s'agit de l'ancienne réserve forestière.

Monsieur Serge GRIMAUD refait un point sur les conditions de ramassage et de facturation des ordures ménagères dont le but est de diminuer les charges du SIMER afin de contenir la redevance OM.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 55 minutes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.